

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an Deux Mil vingt, le vendredi 10 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 3 juillet 2020

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, M Didier REYMONDON, Mme Monique RAGEYS, M René VALLIER, M Didier LUXEMBOURGER, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Stéphanie CHAMBE, Mme Françoise DUBOEUF, M Nicolas BERGER M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, Noël BROCHIER.

Absentés excusées : Mme Patricia FILLON, pouvoir à M Jean-Marc GOUTAGNY
Mme Sylvie THIVILLIER, pouvoir à M Noël BROCHIER

Secrétaire de séance : Mme Monique RAGEYS

Délibération N°20200710-07

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE LANCEMENT DE DEUX MODIFICATIONS SIMPLIFIEES (N°2 et N°3) DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'envisager deux modifications simplifiées du plan local d'urbanisme pour rectifier quelques points.

La procédure de modification est engagée à l'initiative du Maire qui établit le projet de modification (article L153-45 du code de l'urbanisme).

Il s'agit :

- MODIFICATION N°2 : de faire évoluer deux Orientations d'Aménagement et de Programmation
- MODIFICATION N°3 : d'un changement de destination

Monsieur le Maire explique la forme que prendra cette procédure, qui est exonérée d'enquête publique :

- Arrêté de mise en œuvre des modifications simplifiées ;
- Avis de mise à disposition des projets de modifications simplifiée (diffusé dans la presse, affichage en mairie, site internet) ; Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes associées sont mis à disposition du public pendant un mois (dossier en mairie, site internet) dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.)
- Délibération approuvant la modification simplifiée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE, approuve cette délibération de principe pour le lancement de deux modifications simplifiées (N°2 et N°3) du Plan Local d'Urbanisme.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc GOUTAGNY

